



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

3, rue Prien

60480 SAINTE EUSOYE

Tél : 09 66 87 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Judi : 18h00 à 19h30 permanence

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Impression du jeudi 10 septembre 2020

Séance : **Ordinaire du Jeudi 2 Juillet 2020**

Présents :	Monsieur Pierre DUGROSPREZ	Maire
	Madame Doryna FAUCILLE	1 ^{re} Adjoint
	Monsieur Alexandre DUGROSPREZ	2 ^{ième} Adjoint
	Monsieur Nicolas VERCRUYSSSE	
	Monsieur Jean-Marie CRIGNON	
	Madame Sandrine AVENEL	
	Monsieur Hervé GEUDELIN	
	Madame Lucie MIGEON	
	Madame Cécile BOURGOIS	
	Madame Sergine MAILLOT	
	Monsieur Cédric MAILLARD	

Présents invités :

Absents représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Doryna FAUCILLE

1 - Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre DUGROSPREZ ouvre la séance n°5 du jeudi 2 juillet 2020 à 19h30, et remercie les membres du conseil municipal présent. Monsieur DUGROSPREZ demande l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour. Le conseil donne son accord

2 - Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance

Madame Doryna FAUCILLE donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 juin 2020.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

3 - Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLE est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

4 - Déroulement de l'ordre du jour

4.1 - Restauration église – choix des entreprises et autorisation de signature

La commission d'appel d'offres s'est réunie. Deux entreprises ont répondu pour les lots 1,2,3 et une entreprise pour le lot 4.

Suite à l'analyse des offres et au rapport d'analyse de l'architecte, le conseil municipal a choisi :

Pour le lot 1 – Echafaudage et Maçonnerie :

SAS DE PIERRE : coût HT 229 609,95 €

CHARPENTIER PM : coût HT 241 055,92 €

Le conseil municipal décide de retenir la SAS DE PIERRE. Les travaux devraient débuter en juillet.

Pour le lot 2 – Charpente bois

GLODT : coût HT 61 000 €

CHARPENTES DU PAYS DE BRAY : coût HT 60 735 €

Le conseil municipal décide de retenir la Sté GLODT

Pour le lot 3 – Couverture

DELAFORGE EMMANUEL&FILS : coût HT 10 473,53 €

CHARPENTES DU PAYS DE BRAYS : coût HT 16 789 €

Le conseil municipal décide de retenir la Sté DELAFORGE EMMANUEL&FILS

Pour le lot 4 –Electricité

SAS DELESTRE INDUSTRIE : coût HT 24 776,09 €

Le conseil municipal décide de retenir la SAS DELESTRE INDUSTRIE et donne autorisation à Monsieur DUGROSPREZ pour signer les marchés et tous documents nécessaires à la bonne exécution des marchés.

4.2 – Instauration prime covid

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par :

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est **plafonné à 1000 euros par agent.**

Le montant de cette prime, qui n'est reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ; toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée. Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal, d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer cette prime.

4.3 – Commission Communale des impôts directs

Monsieur Le Maire indique que l'article 1650 du Code général des impôts, précise en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communales des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dès le renouvellement des conseils municipaux.

La commission, outre le maire ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, est composée de 6 commissaires pour notre commune. Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission dressée par le Conseil Municipal.

Les 6 commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques au vu d'une liste de 12 contribuables susceptibles de devenir titulaires et 12 contribuables susceptibles de devenir suppléants.

DESIGNE en titulaires

Monsieur Pierre DUGROSPREZ 40 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE, membre de droit.

Monsieur Jean-Marie CRIGNON 7 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE

Monsieur Alexandre DUGROSPREZ 36 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE

Madame Doryna FAUCILLE 12 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE

Monsieur Hervé GEUDELIN 9 Place des Tilleuls 60480 STE-EUSOYE

Monsieur Nicolas VERCRUYSSSE 24 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Cédric MAILLARD 5 rue de la Mairie 60480 STE-EUSOYE
Madame Sergine MAILLOT 4 rue Prien 60480 STE-EUSOYE
Madame Lucie MIGEON 2 Ham de Sauveleux 60480 STE-EUSOYE
Madame Cécile BOURGOIS 8 rue de la Mairie 60480 STE-EUSOYE
Madame Sandrine AVENEL 1 rue du Friolet 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Philippe DOUAY Petit Froissy 60480 FROISSY
Monsieur Raymond COMBEMALE 2 rue Prien 60480 STE-EUSOYE

DESIGNE en suppléants

Madame Evelyne DUGROSPREZ 40 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Olivier MANESSE 3 rue de l'Eglise 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Daniel MAILLARD 6 rue de la Mairie 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Jean-Jacques LETAILLIEUR 26 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Nicolas PODLUNSEK 1 rue de la Mairie 60480 STE-EUSOYE
Madame Véronique GONFRERE Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Emmanuel LETESSE Hameau de Sauveleux 60480 STE-EUSOYE
Madame Annie BREBION 8 rue de la Mairie 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Jean-Pierre ABGRALL 17 rue de la Mairie 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Xavier MAILLOT 4 rue Prien 60480 STE-EUSOYE
Monsieur Jean-Pierre BONNAIRE 116 rue de Beauvais 60480 Nourard Le Franc
Monsieur Vincent FAUCILLE 12 Grand'Rue 60480 STE-EUSOYE

Le conseil municipal accepte la liste proposée.

4.4 – Commission Electorale

Pour les communes de 1 000 habitants, la commission est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau sauf le maire, les adjoints titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet sur proposition du conseil municipal et d'un délégué du Tribunal désigné par le Président du tribunal judiciaire toujours sur proposition du conseil municipal.

Il est donc proposé :

Pour le délégué de l'administration : Madame Annie BREBION, Monsieur Jean-Pierre ABGRALL, Monsieur Cédric MAILLARD

Pour le délégué du Tribunal : Monsieur Xavier MAILLOT, Emmanuel LETESSE, Raymond COMBEMALE

La Présidence de la Commission sera assurée par Madame Doryna FAUCILLE, conseillère municipale prise dans l'ordre du tableau

4.5 – Comité des œuvres social (COS)

Madame Doryna FAUCILLE représentera la commune au sein du comité.

4.6 – 14 JUILLET 2020

L'AJL a demandé l'autorisation à la Préfecture pour une retraite aux flambeaux le 13 juillet ainsi qu'un pique-nique ou un Food-truck sur la place et pour le 14 juillet un match de foot.

La Préfecture a autorisé la retraite aux flambeaux ainsi que le pique-nique avec tous les gestes barrières mis en place (distanciation....) mais a émis un refus pour le match de foot.

Le déroulement de la soirée :

- 19h remise de prix du concours des Maisons fleuries
- Pique-nique ou Food-Truck
- 20h remise de prix du concours de dessins
- Animation spectacle
- Retraite aux flambeaux

Le conseil municipal valide la programmation.

5 - Questions diverses

Monsieur DUGROSPREZ nous présente le projet « villes et villages fleuris » proposé par la région des Hauts de France à savoir :

Le plan 1 million d'arbres en Hauts de France

Le dispositif « Nature en chemin »

L'aide pour la création d'équipements sportifs de proximité

Le soutien à la rénovation des monuments aux morts

L'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural non protégé

L'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine protégé

La région subventionne la plantation d'arbres à 90% (plans net fournitures), ainsi que la rénovation des monuments aux morts.

Prévoir des plantations à côté de la station.

Monsieur DUGROSPREZ propose de rénover le terrain de boules sur la place.

Madame MIGEON propose de faire un terrain de boules à Sauveleux.

Monsieur DUGROSPREZ nous informe qu'il y a quelques demandes pour le ramassage des déchets verts.

Monsieur DUGROSPREZ nous informe que 350 masques ont été livrés, ils sont lavables 50 fois, la distribution aura lieu prochainement.

Monsieur VERCRUYSSSE nous indique qu'il y a du bruit dans le village, est-ce qu'il est possible de faire un rappel.

Madame AVENEL propose au conseil de faire un livret avec les actualités du village, naissances, mariages....

Monsieur VERCRUYSSSE nous informe que des courses de vélo comptant pour le championnat de l'Oise auront lieu dans le village le 13 septembre 2020.

6 - Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ ferme la séance à 21h15 en remerciant les membres du Conseil Municipal pour leur participation active.

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Doryna FAUCILLE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ième} Adjoint

Nicolas VERCRUYSSÉ

Jean-Marie CRIGNON

Sandrine AVENEL

Hervé GEUDELIN

Lucie MIGEON

Cécile BOURGOIS

Sergine MAILLOT

Cédric MAILLARD